



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 59 – Mai 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 avril 2008.

I - Administration générale

Finances

- 1.1 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune.
- 1.2 - Société d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt - acquisition immobilière à Bois-Colombes.
- 1.3 - Commission Communale des Impôts Directs - formation de la liste des candidats.

Direction des Ressources Humaines

- 1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.
- 1.5 - Personnel communal - modification des modalités d'organisation du système d'astreintes applicable au personnel communal.

Service Juridique

- 1.6 - Appel d'offres ouvert - avenant n° 1 au marché de nettoyage des locaux communaux.

II - Services à la Population

Centre Communal d'Action Sociale

- 2.1 - Rattachement du C.C.A.S. au Comité Technique Paritaire de la Ville.
- 2.2 - Subvention au Groupe d'Entraide Mutuelle de La Garenne-Colombes (G.E.M.).

III - Culture, Jeunesse et Sports

- 3.1 - Autorisation donnée au Maire pour fixer des tarifs.

IV - Services Techniques

Bâtiments communaux

- 4.1 - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer un permis de construire pour installer un auvent extérieur et une modification de clôture du groupe scolaire Marsault sis 48, rue du Moulin Bailly sur la parcelle cadastrée U 110.
- 4.2 - Passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun.
- 4.3 - Passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du CTM à Bezons.
- 4.4 - Appel d'offres ouvert - travaux de démolition et de terrassement/remblaiements préalables à la construction de la médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun.
- 4.5 - Appel d'offres ouvert - travaux de réhabilitation au sein des différents groupes scolaires de la Ville.
- 4.6 - Appel d'offres ouvert - travaux de réhabilitation au sein de la salle kinésithérapie de l'école élémentaire Guest.

V - Divers

- 5.1 - Décisions.
 - 5.2 - Questions orales.
-

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 06, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bienvenue !

Je vous propose d'ouvrir la séance et de donner les délégations de vote : M. De Boutray donne délégation à M^{me} Juvin-Marleix, M. Dransart à M^{me} Mangeard, M^{me} De Bellabre à M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingerling à M. Pinta, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud - nous souhaitons à M. Citerne une parfaite préparation olympique, puisqu'il se prépare pour Pékin -, Pascal Graux à M. Pouilly, M^{lle} Haberah à M. Ballin et M. Billard à M. Macé.

Voilà pour les délégations de vote.

Sur le secrétaire de séance, j'ai la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidature, donc M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 avril 2008.

M. le Maire

Le 14 avril... Vous avez reçu le PV ? Pas de souci particulier ? Pas de question ?

Monsieur Conway, allez-y !

M. Conway

Simplement, je rappelais que je suis toujours en attente des dates des commissions. Cela fait deux séances et on n'arrive pas, à part pour une commission... Pour les autres, il n'y a pas de date.

M. le Maire

On vous les donnera.

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Dans le compte rendu, vous indiquez, au sujet du plan pluriannuel d'investissement 2008-2014, que vous l'avez présenté et donc que nous en avons pris acte.

Je rappellerai que lors de la séance, je crois que nous étions tous d'accord pour dire que c'était le début d'une ébauche d'un programme prévisionnel d'investissement, que c'était loin d'être un document exhaustif et complet. Je pense donc que la formulation indiquée dans le compte rendu n'est pas totalement exacte et donne l'impression qu'effectivement, vous avez présenté le plan pluriannuel d'investissement 2008-2014, un document complet ; ce n'est pas le cas. Il me semble que cette formulation est à revoir, parce qu'elle n'est pas exacte par rapport aux discussions que nous avons eues ensemble.

M. le Maire

Je vous propose de modifier cela de la manière suivante : « *je prends acte de* »... Aidez-moi, Monsieur Macé !

M. Conway

De l'avant-projet ?

M. Macé

Oui, de l'avant-projet.

M. le Maire

Non, car un avant-projet est complet. Or, il n'était pas complet... C'était une première ébauche... Cela se dit ?

M. Conway

Un premier jet ?

M. Macé

Une première esquisse ?

M. le Maire

M. Conway parle de « *jet* » et M. Macé « *d'esquisse* ».

Monsieur le Directeur Général des Services, on vous fait confiance pour trouver une formulation adéquate qui marque le caractère non définitif, non exhaustif.

M. Macé

Nous avons dit qu'évidemment, ce document serait travaillé en commission et présenté ensuite en Conseil.

M. le Maire

Je suis d'accord. En réalité, dans toutes les commissions, selon leur sujet.

OK, cela marche ! On fait confiance au DGS pour sa maîtrise de la langue française.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

I - Administration générale

Finances

1.1 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune.

M. Chaillet

Mes chers collègues, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008, je vous propose de verser une indemnité au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune pour un montant de 1 824 euros.

En effet, celui-ci fournit personnellement des prestations en dehors de l'exercice de ses fonctions pour le compte de notre collectivité.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Des questions particulières ?

Il s'agit d'un versement que nous faisons chaque année au receveur percepteur du Trésor Public pour ses travaux de conseil.

Pas de question ?

Une manière qu'a l'État jacobin de faire financer par les collectivités le centralisme et donc de reconnaître les essences du centralisme ; c'est intéressant.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Pour votre information, j'ai écrit au préfet pour lui demander quelle était la pertinence philosophique d'une telle subvention que je trouve décalée. L'État a des missions, les collectivités ont des missions et l'idée que les collectivités versent une subvention à un agent de l'État pour participer au contrôle de ce qu'ont fait les collectivités me semble un peu surannée.

M. Macé

C'est dans sa fonction de conseil normalement.

M. le Maire

Sans aucun doute.

M. Macé

C'est ce que prévoient les textes.

M. le Maire

Les collectivités pourraient demander conseil à n'importe qui d'autre. Cela marque bien une culture très jacobine.

Je ne ferai pas de commentaires qui seront au procès-verbal ensuite...

(*Rires.*)

1.2 - Société d'Économie Mixte de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt - acquisition immobilière à Bois-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, comme vous le savez, un certain nombre de logements de fonction et de service existent à la Ville de La Garenne-Colombes. En logements de fonction, sans vouloir me lancer dans une opération qui me demanderait des efforts, de mémoire, nous avons le Directeur Général des Services, les directeurs d'école - quand je parle des directeurs d'école, ce ne sont pas tous les directeurs d'école -, les directrices de crèche, quelques gardiens, en particulier le gardien de la mairie, le gardien du foyer des Arts et Loisirs, le gardien de Marcel Pagnol et le gardien d'Houlgate, je crois. Monique Fouret Lemblin, le DST et Emmanuel Boulard, c'est pour des logements de service. En logement de fonction, je crois que je vous ai tout dit.

Dans les logements de fonction, la Ville est propriétaire de tous les logements que je viens de vous citer, sauf un, celui utilisé par le Directeur Général des Services, que nous louons et qui appartient à la SEM. Il me paraîtrait intéressant que tous les logements de fonction soient propriété de la Ville de La Garenne-Colombes.

C'est à ce titre que je vous propose que puisse être acquis par la Société d'Économie Mixte de La Garenne-Colombes un pavillon - j'aurais préféré le trouver à La Garenne-Colombes, mais il y a une belle affaire à Bois-Colombes ; c'est juste à côté -, ce qui permettrait à la SEM d'être propriétaire de ce pavillon. Le Directeur Général des Services pourrait y loger moyennant une participation de la Ville de La Garenne-Colombes, le versement d'un loyer.

Je vous propose donc la garantie d'emprunt par la Ville de l'acquisition par la SEM de ce pavillon pour 750 000 euros - il y avait un avis des domaines de 846 000 euros -, sur une durée de 30 ans à 5,14 % (fixe), avec un remboursement anticipé possible.

Je vous demande, mes chers collègues, de garantir à 80 % le montant de cet emprunt.

On ne fait pas cela pour les beaux yeux de la SEM simplement, mais parce qu'il y a une utilité : le logement de fonction du Directeur Général des Services qui est actuellement logé dans un immeuble situé rue Voltaire. Je crois, Monsieur Lieberherr, que vous avez trois enfants et que vous êtes dans 88 mètres carrés, sans jacuzzi, Monsieur Hervo, contrairement à ce que certains écrivent dans les lettres anonymes.

(Rires.)

À la libération du logement, on verra s'il y a un jacuzzi...

Est-ce que certains ont des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, une remarque de forme : il aurait peut-être fallu écrire un petit paragraphe dans le rapport où est indiquée seulement une garantie d'emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier à Bois-Colombes sans autre explication. Fort heureusement, vous nous en donnez un certain nombre ce soir par rapport à l'objectif de cette acquisition.

Tout d'abord, je souhaiterais connaître le montant total du bien acquis à Bois-Colombes et son adresse précise.

M. le Maire

Je crois vous l'avoir dit : 750 000 euros pour une estimation des domaines à 846 000.

M. Macé

Si j'ai bien lu le rapport, nous garantissons un emprunt à hauteur de 80 %.

(M. le Maire acquiesce.)

Cela veut-il dire que le montant d'acquisition est bien 750 000, mais qu'en réalité, la garantie d'emprunt est de 80 % des 750 000 euros ?

(M. le Maire acquiesce de nouveau.)

Entendu.

Quelle est l'adresse précise du bien à Bois-Colombes, s'il vous plaît ?

M. le Maire

47, rue André-Chénier.

Ce bien est en bon état et immédiatement utilisable.

M. Macé

D'accord.

Vous nous dites que l'un des objectifs de cette acquisition est que la Ville n'ait plus de loyer à payer par rapport à ce qui se passait antérieurement. Confirmez-vous que l'immeuble situé rue Voltaire appartient à la SEM et non à la Ville ?

M. le Maire

J'ai un petit doute là-dessus...

M. Macé

Il me semblait que cet immeuble appartenait à la Ville.

M. le Maire

J'ai dû me tromper. J'ai eu un doute en vous le disant.

L'idée générale est simple. Je pense qu'il faut - vous êtes bien placé pour le savoir -, pour attirer les Directeurs Généraux des Services, compte tenu de la grille de salaires que vous connaissez, leur proposer un logement de fonction ; cela fait partie de la loi du marché. Le Directeur a trois enfants ; ils sont cinq dans 88 mètres carrés. Cela ne permet pas forcément de garder longtemps les gens qu'on veut garder. Il faut être compétitif.

Je propose en fait du capital pour la SEM, parce que le risque est égal à zéro en achetant un pavillon à Bois-Colombes à 750 000 euros. Bois-Colombes, c'est quand même un beau placement. Je pense que le jour où la SEM voudra le revendre, elle ne perdra pas d'argent. Je n'ose pas dire qu'elle en gagnera, mais probablement.

M. Macé

On est bien d'accord qu'aujourd'hui, la Ville est propriétaire du logement qui a été mis à la disposition du Directeur Général des Services - j'imagine une mise à disposition par nécessité absolue de service, c'est-à-dire qu'il ne paie ni loyer, ni charges...

M. le Maire

Utilité de service.

M. Macé

C'est-à-dire qu'il paye une partie du loyer et une partie des charges.

Demander à la SEM d'acheter ce pavillon, quelles seront ensuite les relations entre la Ville et la SEM sur ce pavillon ? J'imagine que la SEM va demander un loyer à la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Absolument ! Les relations entre la SEM et la Ville, vous les connaissez bien, puisque statutairement, la Ville a plus de 50 % des droits de vote dans la SEM. La SEM est un bras armé immobilier de la Ville. Soit on fait acheter directement par la Ville de La Garenne-Colombes ce pavillon, ce qui est possible, ce qui fait que la Ville aura à porter un emprunt et à rembourser des intérêts d'emprunt, c'est un choix, soit c'est la SEM qui l'achète et nous payons à la SEM un loyer, ce qui est la même chose, sauf que cela ne fait pas porter sur le budget Ville la nécessité d'inscrire au budget l'acquisition de ce bien.

M. Macé

Entre nous, Monsieur Juvin, cela a une autre conséquence qui est certainement déjà analysée par vous dans le cadre de votre programme électoral : tenter de ne pas augmenter l'endettement de la Ville. Par ce biais, l'endettement est porté sur la SEM et non sur la Ville.

M. le Maire

Absolument, mais c'est intéressant !

M. Macé

C'est une manière déguisée quand même de faire porter un emprunt, puisque c'est un logement pour le Directeur Général des Services, pour la Ville.

M. le Maire

C'est une manière de ne pas endetter la Ville.

M. Macé

Comme la SEM, vous l'avez dit, est le bras armé de la Ville à majorité capital provenant des finances de la Ville de La Garenne-Colombes, c'est la même chose.

M. le Maire

Sauf que sur le budget de cette année, on n'a pas à inscrire l'acquisition de 750 000 euros, petite différence non négligeable.

Je dois ajouter, Monsieur Lieberherr et Monsieur Macé... Excusez-moi, vous êtes deux Directeurs Généraux des Services et je me trompe parfois... Parfois...

M. Macé

J'espère pour vous ; sinon, il va s'interroger...

M. le Maire

C'est vous qui l'avez dit...

Pourquoi n'ai-je pas marqué dans la délibération que c'était à usage futur du Directeur Général des Services ? Parce que la SEM n'achète pas à usage du Directeur Général des Services ; elle achète, point.

Nous garantissons, comme nous garantissons les acquisitions depuis toujours de la SEM ; la Ville a toujours garanti les acquisitions foncières de la SEM, ce n'est pas nouveau. Il se trouve que si la destination future, c'est le Directeur Général des Services, c'est un élément incident. Si, demain, M. Lieberherr veut aller travailler dans une grande Ville genre Clamart et que je me retrouve sans Directeur Général des Services, sauf un nouveau Directeur Général des Services qui arrive, qui est célibataire, misanthrope et qui ne veut absolument pas vivre avec quelqu'un si ce n'est un tout petit chat, il n'aura peut-être pas besoin d'un pavillon. Cela dépend des désirs de confort du chat, j'entends bien, Madame Mangeard...

La SEM n'est pas tenue de louer ce pavillon au Directeur Général des Services. La Ville de La Garenne-Colombes, si elle acquiert ce bien demain, avec mon Directeur Général des Services misanthrope et « *catophile* », qu'est-ce que je fais de ce pavillon ? Autant ne pas l'avoir en bien propre et pouvoir le louer plus facilement à quelqu'un d'autre si besoin ou le revendre.

M. Macé

Vous dites, en plus, que normalement, pour attirer les Directeurs Généraux des Services, il faut obligatoirement les loger. Permettez-moi de connaître un peu cette situation des Directeurs Généraux des Services dans le département du 92 et de ne pas confirmer ce que vous êtes en train de nous dire.

M. le Maire

Dans beaucoup de cas, Monsieur Macé, et vous le savez bien.

M. Macé

Peut-être, mais ce n'est pas une règle générale et ce n'est surtout pas une obligation. Dans un certain nombre de communes du 92, si on prend notre département, les Directeurs Généraux des Services ne sont pas logés ; ce n'est pas pour cela qu'ils ne font pas leur travail et ne s'investissent pas dans la commune où ils sont Directeurs Généraux des Services.

Je pense que cette règle que vous êtes en train de citer n'est que partiellement vraie et que, fort heureusement, elle n'est pas générale et obligatoire, ce que les textes, d'ailleurs, ne prévoient pas.

D'autre part, vous estimez, et c'est peut-être l'objet de notre différence ce soir sur ce sujet, qu'il faut « dépenser » 750 000 euros pour l'acquisition d'un bien, alors que le Directeur Général est aujourd'hui logé à La Garenne-Colombes dans des conditions, permettez-moi de le dire, peut-être pas suffisantes en mètres carrés, mais qui n'est pas demandeur de mètres carrés supplémentaires dans son logement ? Un certain nombre de Garennois habitent dans 88 mètres carrés avec trois enfants, dans des conditions qui leur semblent, en tout cas dans un premier temps, possibles pour eux. Je pense que cet argument n'est pas suffisant et il nous semble préférable d'investir 750 000 euros dans des demandes, et la SEM l'a déjà démontré et en est donc tout à fait capable, d'acquisition d'immeubles pour répondre à la demande de Garennois qui demandent des logements à loyer modéré. Je pense que cela aurait été un meilleur investissement, d'autant plus qu'aujourd'hui, nous sommes en situation où nous n'avons pas à accueillir un nouveau Directeur Général des Services et à le loger ; le nôtre est aujourd'hui logé, dans des conditions... On n'est pas dans 50 mètres carrés avec cinq personnes ; on en est loin. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, il faudrait investir de cette manière. Cet argent dépensé me semblerait plus utile sur d'autres opérations comme la SEM l'a déjà fait rue Pasteur par exemple.

C'est la raison pour laquelle nous n'approuverons pas cette délibération.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres personnes ont-elles d'autres choses à ajouter à cette intervention intéressante ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Quelle est la surface du pavillon ?

M. le Maire

200 mètres carrés.

Et le terrain ?

M. Lieberherr

282 mètres carrés de terrain.

M. Conway

Et 200 mètres carrés d'habitation ?

Vous avez évoqué, je n'ai pas bien compris, un jacuzzi...

(Rires.)

M. le Maire

C'était une « *private joke* »... C'est ce que l'on appelle une « blague privée ».

Vous savez qu'un certain nombre de gens n'ont que cela à faire et d'ailleurs tout le monde le sait... Un des privilèges, quand on est Maire, est de recevoir des lettres anonymes ; c'est un sport très français. On en garde d'ailleurs dans les archives qui datent de la Libération, c'est dire qu'il y a une constance des Français en la matière.

Je reçois depuis une année et demie un certain nombre de lettres anonymes - j'ai dû en recevoir entre 10 et 15 ; je ne les compte plus - qui mettent en jeu régulièrement trois acteurs : Yves Perrée, Jean-Gabriel Lieberherr et moi-même. On nous reproche un peu tout avec, à chaque fois, des remarques d'un niveau que vous imaginez à la fois intellectuel, de dignité et d'atteinte à la vie privée toujours extrêmement agréable.

Dans deux ou trois lettres successives, il était fait mention du jacuzzi que le Directeur Général des Services s'était fait installer dans son appartement de fonction. Le jacuzzi du Directeur Général des Services fait partie des serpents de mer de l'humour garennois. Quand on veut dire que vous êtes bien installé, on dit que vous avez un jacuzzi.

Je précise que M. Lieberherr n'a pas de jacuzzi, même s'il ne m'a jamais invité dans sa salle de bain... Je tiens à le préciser aussi, car je ne voudrais pas que la prochaine lettre anonyme suggère que le Maire va dans la salle de bain du Directeur Général des Services, mais c'est de ce niveau...

Voilà, je ne vais pas dans la salle de bain du DGS et il me confirme qu'il n'a pas de jacuzzi.

M. Conway

Ce sont donc des lettres anonymes pour lesquelles vous avez porté plainte.

M. le Maire

Absolument, la Ville a porté plainte.

M. Conway

Avez-vous du nouveau là-dessus ?

M. le Maire

En fait, il y a un secret de l'instruction. Je sais seulement que des gens sont interrogés par la police, mais je n'en sais pas plus. Je n'ai pas accès au dossier.

M. Conway

Dans l'exposé des motifs, je trouve effectivement que ce n'est pas clair... D'ailleurs, vous-même avez commencé par justifier le fait que c'était une bonne affaire parce que la Ville de La Garenne-Colombes n'était pas propriétaire du logement 15, rue Voltaire et en fait, cela s'avérait inexact. Vous avez démarré par ce motif.

Le débat qui a conduit à ce que vous preniez cette décision au niveau de la SEM, si j'ai bien compris, et donc à ne soumettre en fait que ce qui doit être soumis au Conseil Municipal qui est la garantie d'emprunt... Vous avez pris une décision pour des motifs qui, pour moi, n'apparaissent pas clairs...

M. le Maire

C'est-à-dire ?

M. Conway

Puisque vous avez avancé d'abord que c'était une bonne affaire...

M. le Maire

On n'a pas à l'inscrire au budget.

M. Conway

... qu'on payait un loyer et, en fait, on était déjà propriétaire.

D'autre part, comme le soulignait M. Macé, l'arrivée du Directeur Général des Services date maintenant de trois ans et il avait déjà trois enfants. Je ne comprends donc pas l'absence de transparence à la fois dans l'exposé...

M. le Maire

Vous plaisantez, Monsieur Conway ? Dites-moi ce qui n'est pas transparent, donnez-moi un renseignement !

M. Conway

Vous présentez un document en disant...

M. le Maire

Monsieur Conway, posez-moi une question qui n'est pas claire et j'apporterai des précisions.

M. Conway

L'acquisition immobilière à Bois-Colombes. On découvre aujourd'hui l'exposé des motifs dont le premier des motifs était erroné...

M. le Maire

Monsieur Conway, quand vous dites que ce n'est pas clair et pas transparent, dites-moi en quoi ce n'est pas clair ou transparent !

M. Conway

Ce n'était pas clair...

M. le Maire

En quoi aujourd'hui, là, tout de suite, ce n'est pas clair ?

M. Conway

Puisque Christophe Macé a repris en disant qu'un des deux motifs est inexact, vous en avez convenu et vous disiez que ce n'était pas clair. Or, en faisant cette objection, la décision d'acquiescer la maison est déjà prise.

M. le Maire

Forcément, puisque la SEM achète.

M. Conway

La décision a été prise au vu d'éléments qui n'étaient pas, à notre connaissance, *a priori*, à disposition.

Pour nous, cela illustre bien l'absence de transparence qu'il y a, parce qu'à la SEM, vous l'avez dit vous-même, la Ville est majoritaire. Je voudrais savoir par qui cette décision a été prise et qui est présent à cette commission ?

M. le Maire

C'est tout ?

D'autres personnes veulent-elles prendre la parole sur ce sujet ?

Je vous en prie, Madame Naturel !

M^{me} Naturel

Bonsoir.

Pourrions-nous connaître le propriétaire de ce bien ?

M. le Maire

Il s'agit de M. Lombardeau*.

Avez-vous une autre question ?

M^{me} Naturel

Par quel biais avez-vous eu connaissance de ce bien ?

M. Lieberherr

Par une agence immobilière.

M^{me} Naturel

Quel est son nom ?

M. le Maire

Quel est le nom de l'agence immobilière ?

M. Lieberherr

Imax.

M. le Maire

Imax, à Bois-Colombes.

Voulez-vous le prénom de M. Lombardeau* ? On vous le donnera.

Monsieur Macé ?

M. Macé

En complément par rapport à Imax, leur avez-vous confié la mission de trouver un bien ?

M. le Maire

Monsieur Lieberherr, y a-t-il eu une convention ?

M. Macé

Une convention avec financement pour trouver un bien pour la SEM de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Non.

M. Macé

OK.

Puisqu'*a priori*, comme le dit Christophe Conway, la décision est prise par la Société d'Économie Mixte de La Garenne-Colombes, mais vous n'allez pas être étonné de mon propos, un siège, au moins, aurait pu être donné à l'opposition ; c'est ce qu'on avait demandé, ce qui aurait semblé une répartition correcte entre nous et je pense que cela n'aurait pas posé de problème. On aurait eu, comme cela, l'ensemble des éléments dès le départ. Sur l'appartement qui va être libéré rue Voltaire, quel serait le futur occupant ? Est-ce qu'il y a déjà une attribution de faite ou non ?

M. le Maire

Pas à ma connaissance... Je ne sais pas.

Quand ce déménagement se ferait-il ?

M. Lieberherr

Début juillet.

M. Macé

Ce serait éventuellement pour un fonctionnaire.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des besoins pour un fonctionnaire ? Je ne sais pas.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Je vais vous répondre rapidement sur l'absence de transparence, Monsieur Conway. Je trouve que c'est un petit jeu qui est très désagréable. Je donne tous les éléments et vous dites qu'il n'y a pas de transparence. On peut jouer à ce petit jeu en permanence et à force de dire : « *il n'y a pas de transparence* », les gens se disent qu'il n'y a pas de transparence, alors que je vous donne tous les éléments. C'est intellectuellement très désagréable que d'avoir quelqu'un qui joue à ce petit jeu.

« *Donnez-moi les renseignements ! Je vous les donne. Donnez-les moi ! Je vous les donne.* » Au bout d'un certain temps, les gens disent : « *Je n'ai pas les renseignements* », mais je n'arrête pas de vous les donner !

Deuxièmement, et cela répond aussi à la remarque de M. Macé, cette délibération n'a pas pour objet de décider oui ou non de l'attribution d'un logement de fonction au Directeur Général des Services, pas du tout. Elle est là pour permettre à la Ville de La Garenne-Colombes de garantir un emprunt de la SEM.

Si, demain, le Directeur Général des Services s'en va, le logement est vacant. Il appartient à la SEM et sera attribué par la SEM à quelqu'un d'autre. Il n'est pas figé et fléché Directeur Général des Services. Je dis cela pour vous donner un renseignement parmi d'autres, mais ce n'est pas aujourd'hui la garantie d'emprunt pour le Directeur Général des Services ; ce n'est pas cela.

Il y a quelque chose de malhonnête. Vous me reprochez plusieurs choses dans cette affaire : le choix de la SEM dans l'opération, ce qui nous permet de ne pas inscrire les 750 000 euros au budget de La Garenne-Colombes - c'est quand même mieux ; je préfère -, de faire en sorte que le Directeur Général des Services ait un logement de fonction. Excusez-moi, Monsieur Macé, mais vous me la faites vraiment poujadiste quand vous dites qu'il y a des Garennois, la main sur le cœur, qui, dans la situation de M. Lieberherr*, n'ont pas les 88 mètres carrés avec leurs trois enfants. C'est vrai, mais est-il pour autant scandaleux de dire qu'il faut que l'on puisse loger le patron de l'administration d'une grande ville comme La Garenne-Colombes ? Des logements de fonction sont nécessaires pour attirer les fonctionnaires.

Dans une Ville comme la vôtre, que vous n'ayez pas besoin, Monsieur Macé, de logements de fonction, j'entends bien, mais il se trouve que la qualité des gens que nous voulons employer ici fait que nous en avons besoin. Sinon, nous n'aurions pas la qualité des gens qui viennent ici.

Il n'y a pas plus poujadiste que de montrer du doigt celui qui a un logement de fonction en disant : « *Regardez, ce n'est pas bien, il a un logement de fonction* ». Il a un logement de fonction parce que c'est intéressant et nécessaire.

Demain, cela signifie que nous déciderions de l'attribution de telle ou telle rémunération supplémentaire pour tel ou tel agent, vous me diriez que ce n'est pas nécessaire ? Ecoutez, pardonnez-moi, mais c'est un boulot* qui n'est pas acceptable.

Je vous dis que pour avoir des fonctionnaires de haut niveau, il faut correctement les payer ; c'est comme ça. Et pour correctement les payer, on est tenu par des grilles ; c'est comme ça aussi. Pour contourner la grille, je le dis aussi, il y a des avantages annexes, dont les logements de fonction.

Est-il normal qu'un Directeur Général des Services d'une grande ville comme La Garenne-Colombes ne puisse pas être payé aussi bien qu'un patron d'une entreprise ? Combien de fiches de paye y a-t-il à La Garenne-Colombes tous vacataires confondus ? De 500 à 1 000 ! Si ce n'est pas une entreprise à faire fonctionner... Je vous le dis, il faut quelqu'un du niveau d'un chef d'entreprise pour faire fonctionner une Ville comme La Garenne-Colombes. On peut dire : « *Oui, mais ce n'est pas nécessaire de les payer* » ; peut-être, mais en l'occurrence, à La Garenne-Colombes, on veut les meilleurs et pour avoir les meilleurs, il faut pouvoir les payer ; c'est aussi simple que cela.

Maintenant, vous pouvez ne pas être d'accord, mais je ne peux m'empêcher, parce que vous êtes un bon connaisseur de la fonction publique territoriale, Monsieur Macé - c'est votre métier ; vous êtes vous-même DGS -, de penser que derrière vos propos, il y a un peu de poujadisme et un peu de démagogie qui consiste à dire : « *cela suffit, ils sont trop payés* ». Il est vrai qu'en France, quand on dit : « *il est trop payé* », cela marche toujours, pour tout et tout le monde.

Cela me fait penser à cette Directrice Générale de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, qui était patronne d'un grand groupe industriel, qu'on a fait venir à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris pour récupérer le déficit qui se creusait et qui a demandé qu'on la paye autant que ce qu'elle gagnait dans son ancien métier. Tous les syndicats, en particulier de gauche, Monsieur Macé, ont dit : « *Quel scandale ! On va la payer plus que son prédécesseur* ». Oui, mais on voulait avoir quelqu'un de performant, moyennant quoi elle a sorti l'AP-HP de l'ornière.

Je crois qu'il faut pouvoir payer plus facilement les fonctionnaires. Ce statut est ce qu'il est, il est très désagréable, mais comme on ne peut pas bouger le statut, on trouve des avantages annexes.

D'ailleurs, est-ce qu'un de vous, ici, viendrait à mettre en cause les logements de fonction des directrices de crèche ? Non. Pourquoi ? Après tout, les directrices de crèche sont payées, ont une grille. Pourquoi est-on obligé de donner des logements de fonction aux directrices de crèche à votre avis ? Pour le plaisir des directrices de crèche, parce qu'elles sont toutes charmantes et belles, ce qui est vrai ? Non, c'est parce que si on ne leur donne pas de logement de fonction, on n'a pas de directrice de crèche.

Les directrices de crèche, à Clamart, ont-elles des logements de fonction, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

Aucune ? Il n'y a pas de logement de fonction à Clamart, pour personne ?

M. Macé

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous me demandez par rapport aux directrices de crèche, je vous réponds non.

M. le Maire

Personne, à Clamart, n'a des logements de fonction ?

M. Macé

Pas les directrices de crèche.

M. le Maire

J'en conclus qu'il y a quelques logements de fonction en dehors des directrices de crèche.

M. Macé

Tout à fait.

Soyons clairs, Monsieur le Maire, parce que vous êtes en train d'interpréter, comme souvent, les propos des uns et des autres, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas que le Directeur Général des Services soit logé, mais la proposition que vous nous faites ce soir, qui est quand même, dans un premier temps, une acquisition à Bois-Colombes et non pas dans notre ville - on sait très bien que normalement, c'est pour notre Ville que le Directeur Général des Services intervient -, ne nous paraît pas justifiée par rapport à la situation dont il bénéficie aujourd'hui ; c'est tout simplement cette raison.

Je ne pense pas que la vocation de la SEM de La Garenne-Colombes soit d'acheter des pavillons à Bois-Colombes à hauteur de 750 000 euros, mais plutôt de faire des acquisitions foncières sur La Garenne-Colombes et de loger ceux qui sont en attente d'avoir un logement à loyer modéré ; c'est cela l'objectif, ce n'est pas de loger des fonctionnaires, aussi compétents soient-ils et aussi nécessaires dans certains cas.

Vous avez eu raison de loger un certain nombre de fonctionnaires, mais il ne s'agit pas de les loger ailleurs qu'à La Garenne-Colombes et ce n'est pas l'objectif de la SEM quand la Ville possède des logements, Monsieur le Maire. Or, vous savez très bien que la Ville en possède, de mémoire, autour de 200. On peut bien trouver dans ces 200 logements des possibilités de loger les fonctionnaires communaux et, en l'occurrence, le Directeur Général des Services qui est déjà logé depuis trois ans.

C'est ce désaccord que nous avons par rapport à cette question. Ce n'est pas une question de dire poujadiste ou pas et de ne pas reconnaître quand il faut loger un certain nombre de personnes. C'est tout.

M. le Maire

On va s'en arrêter là, mais tout le monde a compris que vous portiez le débat sur : il est logé trop grassement ; c'est très clair.

On va passer au vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est une explication de vote.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Premièrement, l'information qui nous a été fournie était parcellaire. En effet, le point est abordé sous un angle purement financier, la garantie d'emprunt avec tous les détails, sans aborder ni l'objet de l'acquisition immobilière, sans autre précision qu'à Bois-Colombes, ni les motifs.

Précisons que l'ordre du jour a été remis mercredi, avant un long week-end férié, ce qui rendait quasiment impossible toute demande de précision.

Deuxièmement, le manque de transparence prévalant aux décisions prises dans le cadre de la SEM de La Garenne-Colombes. En effet, les organes de décision de cette structure présidés par le Maire n'intègrent aucun conseiller appartenant à la majorité municipale...

M. le Maire

À l'opposition.

M. Conway

Il n'y a donc aucun débat contradictoire avant ces décisions et aucun contrôle possible sur ces décisions.

Troisièmement, s'il n'y avait eu nécessité de solliciter le vote en Conseil Municipal, nul n'aurait eu connaissance de cette démarche. S'il n'y avait pas la contre-garantie, c'est quelque chose qui passait totalement en dehors du Conseil Municipal.

Quatrièmement, les décisions qui viennent de se dérouler illustrent à l'évidence les dangers de telles pratiques qui, en l'absence de débats contradictoires et de critères connus et validés, peuvent être assimilées par l'extérieur à du clientélisme.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, c'est très aimable !

M. Conway

Je termine.

Petite parenthèse... D'ailleurs, je trouve dommage que cette discussion, du fait qu'elle n'a pas eu lieu en commission, ait lieu en public et en présence de l'intéressé.

C'est pour l'ensemble de ces faits que je voterai contre.

Pour notre part, nous rappelons - c'est mon dernier point - le point qui figure à notre programme : « *garantir l'impartialité des décisions municipales (attribution de places en crèche, logement social, rachat d'un bien préempté) par des critères objectifs et un traitement collégial des dossiers* ».

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, pourriez-vous me définir ce que vous appelez « clientélisme », pour que tout le monde soit d'accord ?

M. Conway

À partir du moment où la décision est prise sans qu'il y ait débat contradictoire et sans collégialité, on peut suspecter que la décision est prise pour des motifs autres que le bien commun.

M. le Maire

C'est-à-dire pour des motifs de ?

M. Conway

Clientélisme ?

M. le Maire

C'est-à-dire pour des intérêts personnels ?

M. Conway

Comment ?

M. le Maire

Le contraire du bien commun c'est pour des motifs d'intérêt personnel.

M. Conway

À l'issue de cela, ce qui se passe là pour un logement de fonction illustre bien ce qui peut se passer au niveau de la SEM, la perception qu'auront les gens d'une décision qui est prise, qui ne serait pas passée en Conseil Municipal... S'il n'y avait pas eu cette histoire de contre-garantie, cela passait complètement...

M. le Maire

Par définition, c'est le statut d'une SEM. Vous qui êtes chef d'entreprise devez le savoir.

M. Conway

On insiste sur le fait qu'il y ait une présence collégiale à ces commissions d'attribution. Ce n'est pas pour faire un jeu, comme vous disiez, mais simplement, vis-à-vis de l'extérieur, cela montre qu'il y a une collégialité et que la décision est prise au vu et au su de toutes les opinions présentes dans la municipalité.

M. le Maire

C'est quand même incroyable ! L'obligation qui m'est faite est de vous demander la garantie d'emprunt. Volontairement, sur le tapis, je vous donne toutes les informations qui ont été débattues à la SEM, alors que rien ne m'y oblige. Par souci de transparence, je les donne. Vous me reprochez justement ce que je vous ai apporté comme renseignement.

La prochaine fois, je vous dirai : « *la SEM de La Garenne-Colombes achète un appartement ou un pavillon et je vous propose de faire la garantie d'emprunt* ». Vous me demanderez quelle en sera l'utilité et je vous répondrai : « *Le Conseil d'Administration de la SEM en décidera. Je ne sais pas* ». C'est cela le manque de transparence. Au contraire, je vous donne toutes les informations et vous me dites qu'il manque des informations.

Vous voyez la difficulté, Monsieur Conway... Là-dessus, en réalité, vous avez toutes les informations et vous dites : « *J'aurais pu ne pas les avoir* ».

M. Conway

Il y a une obligation légale qui est de donner l'ordre du jour et les documents préparatoires cinq jours francs avant. Là, vous donnez l'essentiel de l'information le soir même.

M. le Maire

C'est une décision budgétaire. Je ne peux pas vous dire que c'est pour le Directeur Général des Services, puisque si cela se trouve, dans un an, il sera parti et quelqu'un d'autre y sera logé. Ce n'est pas pour le Directeur Général des Services, c'est une garantie d'emprunt pour une acquisition et il se trouve que je vous dis que la SEM le louera à la Ville pour y mettre le Directeur Général des Services. C'est un élément incident.

M. Conway

Vous m'avez dit de ne pas en rajouter ; j'arrête là.

M. le Maire

C'est mieux.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUË, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.
5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Merci.

1.3 - Commission Communale des Impôts Directs - formation de la liste des candidats.

M. Chaillet

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Conseil Municipal doit créer une Commission Communale des Impôts Directs. Il nous faut désigner huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants répondant à des critères précis.

Vous avez devant vous la liste des candidats.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Nous n'avons pas eu le temps matériel pour proposer d'autres candidats. Serait-il possible d'en rajouter dans les deux jours ?

M. le Maire

Le nombre est-il fixe ?

(Réponse hors micro d'une personne des services.)

M. le Maire

Non, ce n'est pas possible.

Quand avez-vous reçu les documents, Monsieur Conway ?

M. Conway

Mercredi.

M. le Maire

Et nous sommes ?

M. Conway

Nous sommes mardi.

Jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, beaucoup de gens n'étaient pas là.

M. le Maire

Pas de remarque particulière ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{me} Naturel

Pour expliquer notre vote, nous voterons contre cette liste pour laquelle nous n'avons pas été sollicités. On aurait apprécié avoir l'opportunité de vous proposer quelques noms pour cette commission.

M. le Maire

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Je n'ai pas bien saisi.

Mme Naturel

Si vous voulez, on peut vous la donner.

M. le Maire

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant aujourd'hui ?

M^{me} Naturel

Je les ai eus vendredi matin, donc ce n'était pas possible.

M. le Maire

Depuis vendredi, vous n'avez pas eu le temps de les envoyer à la mairie ? Vendredi, samedi, dimanche, lundi, mardi, cela fait quand même cinq jours.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRÉ, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAÏLLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Merci.

Direction des Ressources Humaines

1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

M^{me} Roussillon

Mes chers collègues, il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe pour le service juridique qui regroupe également les marchés publics et les archives. C'est un poste d'assistantat, de recherche de documentation, tout simplement parce que devant la recrudescence des demandes d'agents pour la recherche documentaire, il y a un surcroît de travail. Nous avons donc créé ce poste et nous vous demandons de bien vouloir modifier le tableau des emplois.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Avez-vous des questions particulières ? Personne.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Merci pour votre unanimité.

Madame Roussillon, continuez ! Vous êtes bien partie !

1.5 - Personnel communal - modification des modalités d'organisation du système d'astreintes applicable au personnel communal.

M^{me} Roussillon

À nouveau, c'est une sorte de régularisation.

Il s'agit simplement d'ajouter au régime des astreintes techniques qui a été fixé par la délibération du 28 septembre 2006 le personnel technique de la piscine. On ajoute simplement aux astreintes le personnel technique de la piscine, parce que jusqu'alors, seul le personnel du CTM était mentionné.

C'est une sorte de régularisation.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Roussillon, une petite question... Quand vous nous dites que maintenant, le personnel technique de la piscine est concerné par les astreintes, faut-il comprendre que c'est pour l'ensemble des astreintes sur tous les bâtiments communaux ou que leur intervention porte uniquement sur la piscine ?

M^{me} Roussillon

Pour la piscine, puisque c'est le personnel technique de la piscine.

M. Macé

Sur la piscine seulement ?

M^{me} Roussillon

Sur la piscine.

M. Macé

Pourquoi, dans ces conditions, faut-il que le personnel technique de la piscine soit d'astreinte en dehors des heures de fonctionnement de la piscine ? Pour bien comprendre...

M. le Maire

Les problèmes n'arrivent jamais quand on les attend... Par exemple, la grosse fuite du bassin s'est produite le 31 décembre à minuit. C'est toujours quand la piscine est fermée et qu'il n'y a personne qu'il arrive des choses.

Il faut que les installations fonctionnent en permanence. Jamais les installations techniques de la piscine ne s'arrêtent.

M. Macé

On est bien d'accord que jusqu'à maintenant, le personnel du CTM intervenait au niveau de la piscine quand il y avait un problème ?

M. le Maire

En réalité, c'est très technique. Longtemps, le personnel de la piscine s'était auto-organisé ; là, on formalise quelque chose qui existait.

M^{me} Roussillon

C'est une sorte de formalisation de la chose, tout simplement.

M. le Maire

Merci.

Pas de question pour la piscine ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Merci.

Service Juridique

1.6 - Appel d'offres ouvert - avenant n° 1 au marché de nettoyage des locaux communaux.

M. le Maire

C'est simple... Nous avons, comme vous le savez, une convention avec une société qui nettoie les locaux. Nous ne nettoyons plus le 21, rue Veuve Lacroix, mais le 34 bis, boulevard de la République. Nous avons compté le nombre de mètres carrés avant et le nombre de mètres carrés après et fait un prorata ; il y a donc un avenant au contrat en fonction des surfaces à nettoyer.

Cela représente une augmentation de 0,83 % du budget de nettoyage.

Pas de question ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Juste une précision... Le montant est relativement faible, parce qu'en fait, il y a une période d'inactivité due aux travaux. En année normale, cela représente quelle augmentation ?

M. le Maire

Si cela fait 0,83 % pour six mois, j'en déduirais logiquement que cela doit faire 1,66 % pour un an. Cela ne doit pas être très différent de cela...

Toutefois, il n'y a pas d'inactivité, puisqu'on déménage d'un endroit à un autre.

M. Conway

C'est ce qui est écrit...

M. le Maire

Ils veulent dire par-là que République, ce sont six mois cette année ; les six premiers mois, à la louche, n'auront pas été utilisés. Pendant ces six mois, il y a quand même eu le 21, rue Veuve Lacroix à nettoyer. Ce n'est donc pas 0,83 %, mais moins que cela...

M. Conway

Très franchement, il y a un luxe de détails pour le coup ! On essaie de voir la conclusion du truc...

M. le Maire

Le montant total est porté de 148 000 euros à 149 000 euros.

M. Conway

Je vous rassure, quelle que soit la réponse, je voterai pour.

M. le Maire

J'ajoute qu'au 21, rue Veuve Lacroix, les jeunes disposaient de 90 mètres carrés ; au 34 bis, boulevard de la République, ils disposent de 193 mètres carrés, 180 mètres carrés de salle, cinq mètres carrés de sanitaires - il faut compter les sanitaires - et huit mètres carrés d'escalier ; on peut mettre des placards dans l'escalier.

Grosso modo, on double la surface.

Pas d'autre question ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce n'est pas une question, mais une explication de vote. Comme vous le savez, nous n'avons pas voté cet appel d'offres, parce que nous considérons que c'est une privatisation des services qui étaient jusqu'à maintenant, depuis quelques années, assurés par du personnel communal. Nous n'approuvons donc pas cet avenant.

M. le Maire

Vous trouvez que c'est moins bien balayé ? Le balayage est une mission principale de la fonction publique territoriale, c'est bien connu !

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Adopté à la majorité.

Merci.

II - Services à la Population

Centre Communal d'Action Sociale

2.1 - Rattachement du C.C.A.S. au Comité Technique Paritaire de la Ville.

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, le Comité Technique Paritaire, dont vous avez désigné les membres au Conseil Municipal du 21 mars, est un organe interne qui émet un avis sur les propositions de la commune concernant l'évolution de carrière et l'organisation du personnel.

Jusqu'à l'heure actuelle, il ne pouvait intervenir que sur les agents propres à la commune et non pas sur ceux du CCAS qui, depuis 2007, sont autonomes juridiquement et administrativement.

Néanmoins, pour simplifier les procédures, il est maintenant possible d'avoir un Comité Technique Paritaire commun Ville et CCAS.

Je vous demande donc de reconnaître la compétence du Comité Technique Paritaire aussi bien pour le CCAS que pour la Ville.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque. C'est pour simplifier les choses.

Tout le monde est d'accord pour simplifier, donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

2.2 - Subvention au Groupe d'Entraide Mutuelle de La Garenne-Colombes (G.E.M.).

M^{me} Mangeard

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de La Garenne-Colombes est une association qui, dans le cadre du handicap, prend en charge des personnes en situation de fragilité psychique et qui, grâce à un personnel impliqué et compétent et des bénévoles, permet à une quarantaine d'adhérents dont un tiers de Garennois de bénéficier et de participer à de nombreuses activités culturelles et sportives ou de loisirs.

Ils effectuent aussi des reportages sur le handicap au quotidien dans le bulletin municipal.

L'adhésion est de 24 euros par an et une participation de 1,5 à 3 euros pour les repas festifs.

La demande du GEM était arrivée incomplète lorsqu'on a voté les subventions globalement. Nous avons maintenant les éléments pour accorder la subvention. C'est pourquoi je vous demande l'autorisation pour le versement d'une subvention de 300 euros au Groupe d'Entraide Mutuelle.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non. Tout le monde est d'accord pour le GEM ? Je rappelle que le département des Hauts-de-Seine est le département de France où il y a le plus de GEM après Paris. Nous avons été, à La Garenne-Colombes, une des premières villes à nous équiper d'un Groupe d'Entraide Mutuelle.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, pas de question.

On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Merci.

III - Culture, Jeunesse et Sports

3.1 - Autorisation donnée au Maire pour fixer des tarifs.

M. Chaillot

Mes chers collègues, durant l'année, des projets émanant des services municipaux et, en particulier, de la direction Jeunesse, Culture et Sports, se font jour et ils ne sont pas toujours gratuits.

C'est dans cet esprit que je vous demande d'autoriser M. le Maire à fixer par voie de décision des tarifs n'excédant pas 150 euros par personne pour des animations ponctuelles ou des ventes d'ouvrages se rapportant au patrimoine culturel de la Ville, par exemple les petits cadeaux d'accueil ou de remerciement avec nos Villes jumelles.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Des remarques particulières ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{me} Naturel

Nous approuvons qu'il y ait des nouveaux projets pour enrichir nos concitoyens. En revanche, nous aimerions que les décisions des tarifs ne soient pas destituées du Conseil.

Par ailleurs, pourriez-vous nous expliquer la nature des mini-séjours, des sorties à thème et des animations particulières ?

M. le Maire

Je peux vous donner les renseignements suivants :

- l'accès au petit train : 50 centimes durant la cérémonie « La Garenne en Fête » ; je ne voudrais pas que le Conseil Municipal délibère sur les 50 centimes du petit train ;
- le séjour du 10 au 12 mai Chorale Voix-si Voix-la à Houlgate dans le cadre des échanges culturels (prestation dans l'église d'Houlgate avec un hébergement en pension complète : 40 euros par personne) ;
- deux séjours sur la base de loisirs de Buthiers - ne me demandez pas où c'est - de cinq jours, première et troisième semaines de juillet, en Seine et Marne : 16 enfants par séjour pour un montant de 80 euros par enfant ;
- une journée à Guédelon, près d'Auxerre, comme tout le monde le sait, en juillet pour le tarif exorbitant de cinq euros.

Voilà le type de tarifs que je vous propose de m'autoriser à fixer, simplement pour ne pas revenir en Conseil Municipal pour dire que les enfants paieront cinq euros pour aller à Guédelon. Evidemment, le Conseil Municipal en aura connaissance dans les décisions du Maire au Conseil qui suivra.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Merci pour Guédelon !

IV - Services Techniques

Bâtiments communaux

4.1 - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer un permis de construire pour installer un auvent extérieur et une modification de clôture du groupe scolaire Marsault sis 48, rue du Moulin Bailly sur la parcelle cadastrée U 110.

M^{me} Raimbault

Il s'agit ici d'approuver l'installation d'un auvent extérieur dans la cour de l'école André-Marsault et la modification de clôture afin de séparer l'accès entre l'élémentaire et la maternelle, dans le but de sécuriser l'entrée et les sorties des enfants.

Par conséquent, je vous demande d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la pose de cet auvent et la modification de cette clôture.

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des remarques particulières sur l'auvent pour Marsault ? Pas de remarque. Un auvent à Marsault augmente les capacités de gestion de récréation de l'école ; c'est un beau projet. C'est plus important que les cinq euros de tout à l'heure.

Je vois que tout le monde est d'accord...

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour !

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup !

M. Conway

Vous avez l'air étonné ?

M. le Maire

Je suis étonné, Monsieur Conway, que personne ne parle des sujets importants comme celui-ci qui concerne plusieurs centaines d'enfants. En revanche, quand on parle du logement de fonction du Directeur Général des Services, comme par hasard, cela permet aux imaginations fructueuses et importantes de se manifester, mais je suis toujours très content de vous entendre, Monsieur Conway.

4.2 - Passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun.

M. Hervo

Pour commencer, je vais vous parler de la Médiathèque.

Le projet de la Médiathèque est maintenant au point sur le papier et il convient donc d'ajuster la rémunération de l'architecte sur le coût prévisionnel définitif des travaux de cet ouvrage.

Le montant prévisionnel initial issu du concours, brut, était de 3,7 millions d'euros hors taxes. Après mise au point du projet et ajustements de toutes natures, dont le principal, émanant d'une demande de la Ville, est le remplacement des brise-soleil qui étaient proposés par l'architecte en fonte d'aluminium perforée et laquée par du verre sérigraphié, le montant des travaux s'élève maintenant à un peu plus de 4 millions d'euros.

Il y a donc lieu d'ajuster la rémunération des maîtres d'œuvre sur cette nouvelle assiette.

La CAO qui s'est réunie le 6 mai dernier a donné son accord pour passer ce marché de maîtrise d'œuvre de 514 000 euros à presque 565 000 euros hors taxes.

Je rappelle, mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure, que les travaux de la Médiathèque vont pouvoir commencer au mois de juillet par les démolitions. Les travaux proprement dits pourront démarrer au mois de septembre pour s'achever à la fin de l'année 2009. S'en suivront quelques mois d'aménagement des équipements internes scéniques ou de bibliothèque. L'ouverture définitive et l'inauguration sont prévues au printemps 2010, comme cela a toujours été le cas d'ailleurs.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant pour le montant de la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais tout d'abord faire un petit rappel historique.

Quand ce dossier avait été présenté l'année dernière au Conseil Municipal, il y avait eu un vote unanime des conseillers de l'époque sur le projet présenté qui avait fait suite à une longue série de réunions, d'étapes, de désignation ensuite d'un des lauréats parmi les cinq qui avaient été retenus par le jury pour réaliser la Médiathèque, projet sur lequel je dois dire, mais je ne sais pas si je peux me prononcer comme cela aujourd'hui, il y avait, à l'époque en tout cas, unanimité.

Ce soir, vous nous proposez, premièrement, d'augmenter l'enveloppe financière d'un montant relativement important, de plus de 10 % des travaux, par rapport aux 3,7 millions. Cette enveloppe, Monsieur Hervo, avait déjà subi une première augmentation, puisque nous étions partis, dès le départ de l'opération, si je ne m'abuse, de 3,6 millions ; nous étions déjà dans une première augmentation du coût. Aujourd'hui, vous arrivez à 10 % supplémentaires, c'est-à-dire 400 000 euros, ce qui n'est quand même pas une petite somme, en augmentation du projet.

Je vous rappelle aussi qu'à l'époque, deux projets avaient particulièrement retenu l'attention du jury, dont un était majoritaire par rapport au choix ; ce projet, au final, n'a pas été retenu par le Conseil Municipal dans le cadre de la négociation qui a été menée, il me semble, par vous-même, Monsieur Hervo, et par M. le Maire. Une des explications qui nous avaient été données à l'époque était une explication du coût des travaux du projet qui avait plutôt retenu l'attention du jury et pour lequel vous aviez estimé, à l'époque, qu'il y avait des coûts non maîtrisés et un certain nombre d'inconnues par rapport au projet qui, en fin de compte, a été retenu. Vous aviez expliqué que le coût était moins cher et donc une meilleure maîtrise de l'opération.

Ce soir, nous constatons tout le contraire, parce que nous sommes, je le rappelle, dans une augmentation du coût du projet.

Je voudrais comprendre un peu ce qui est en train de se passer sur cette opération, qui fait qu'aujourd'hui, vous nous proposez une augmentation non négligeable de cette opération, en contradiction avec les argumentaires que vous nous aviez donnés par rapport au Conseil Municipal de mai 2007.

M. Hervo

Monsieur Macé, je pense que votre affirmation n'est pas exacte.

L'argumentaire que j'ai développé à une date qui est probablement celle que vous rappelez parce que je ne l'ai plus en tête - on pourra le vérifier dans les comptes rendus in extenso du Conseil - constituant ce qui paraissait des inconvénients très difficiles à gérer dans l'autre projet était un argumentaire relatif à la sécurité d'un établissement recevant du public, compte tenu de la conception qui était celle de l'architecte : un escalier monumental qui était architecturalement extrêmement séduisant, mais dont personne ne savait nous dire s'il était recevable par les pompiers en terme de désenfumage et un système d'évacuation du public en cas de problème qui se faisait sur un jardin intérieur entièrement fermé.

Ce sont les arguments qui avaient été développés pour considérer que cet autre projet était plus aventureux, moins certain dans sa possibilité d'être réalisé que le projet que nous avons choisi.

Je n'ai pas souvenir d'avoir évoqué le coût, puisque, de tête, le coût de ces projets était assez voisin. Vous êtes probablement un habitué des concours, les coûts affichés ou annoncés par les architectes au moment des concours sont à prendre avec beaucoup de précaution, dans la mesure où rien n'est vérifiable à ce stade en matière de coûts prévisionnels.

En matière de coût, j'ajouterai simplement que nous sommes aujourd'hui dans un objectif de coût de réalisation des travaux de la Médiathèque qui a toujours été celui que nous avons affiché dans les budgets d'un peu plus de 4 millions d'euros ; c'est celui qui a toujours été affiché. Nous ne sommes pas sortis de l'épure. Nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé avec l'architecte pour rester dans cette épure.

Le seul petit luxe qu'on s'est offert, mais sans déborder cette enveloppe budgétaire, est la modification sur les brise-soleil qui sont apparus comme étant architecturalement et esthétiquement plus heureux en solution verre sérigraphié qu'en solution métallique.

Nous sommes donc toujours dans les enveloppes budgétaires que nous nous étions fixées à l'origine, quand ce projet a été mis sur pied.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, allez-y ! Je vous laisse discuter entre vous.

M. Macé

Je reprends le journal officiel ; c'est un document toujours intéressant...

M. le Maire

C'est pour cela que nous le tirons.

J'aimerais bien qu'il existe dans toutes les villes des Hauts-de-Seine.

M. Macé

Le Maire indiquait par rapport au projet qui n'a pas été retenu : « *premier défaut : c'est un problème de coût* ». C'est ce qui a été mis en avant, Monsieur Hervo. Ce n'est pas moi qui l'ai mis en avant, mais le Maire qui avait négocié avec vous et avec ces deux cabinets...

M. le Maire

Pour le deuxième défaut, qu'avais-je dit ?

M. Macé

Après, il y avait des raisons...

M. le Maire

Il y avait les raisons que Jean-Pierre Hervo a données, en particulier la question de la sécurité. En réalité, les questions de la sécurité et du coût sont liées, car en fait, le premier projet, à l'époque, avait un superbe escalier - nous sommes tous tombés en admiration -, mais le gars nous avait vendu - rétrospectivement, on peut le dire - un escalier et autour il y avait une Médiathèque. Tout le monde a dit : « *C'est formidable ! Regardez le bel escalier !* ». Oui, mais comme l'a dit Jean-Pierre Hervo, on n'était pas sûr que les pompiers accepteraient et probablement - c'est là que la question du coût survenait - aurait-il fallu dépenser des sommes considérables pour que l'escalier reste pur, que l'escalier définitif ressemble à l'escalier qu'il nous avait présenté.

La question du coût revient, mais c'était une question de sécurité avant tout.

M. Macé

Sauf que dans le document qui nous avait été remis - j'avais été désigné par le Conseil, avec d'autres collègues, pour participer au jury -, premièrement, il avait été indiqué que l'estimation du programme était de 3,7 millions, que nous arrivons à presque 4,1 millions, ce qui fait 10 % d'augmentation par rapport au chiffrage du projet.

Deuxièmement, une rubrique était indiquée de la façon suivante : « *Risque sur le coût des projets* » ; quatre sur cinq étaient marqués : « *sans objet* », dont le projet retenu au final ; pour le deuxième projet, vous aviez indiqué un risque sur la structure de 200 000* euros, qui était le deuxième défaut que vous aviez présenté, Monsieur Juvin, dans votre argumentaire pour retenir le projet au final. On pouvait donc considérer que sur le projet retenu, on arriverait à être sur l'épure de 3,7 millions et non arriver à un montant supérieur de 10 %.

Quand je vois, en plus - c'est pour cela que nous sommes un peu étonnés -, certains coûts qui sont indiqués par rapport à la nature de la modification du projet... Quand on nous dit : « *création d'un local poubelles en sous-sol* », je suppose qu'il était demandé qu'il y ait un local poubelles au niveau du programme...

M. le Maire

Vous l'avez bien vu, puisque vous faisiez partie du jury. Vous avez bien vu que cela manquait, Monsieur Macé, puisque vous étiez membre du jury. Vous vous souvenez, c'est comme les vestiaires.

M. Macé

Oui, mais c'était bien dans le programme, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Bien entendu, mais vous vous souvenez comme moi que les vestiaires n'étaient pas prévus.

M. Macé

Je ne dis pas le contraire, mais normalement, il appartenait à l'architecte de nous trouver des solutions pour rester dans l'épure financière du projet.

On parle de l'agrandissement des portes et de l'escalier pour 12 000 euros. Normalement, on pouvait comprendre que dans le projet présenté, l'ensemble des portes était aux dimensions réglementaires ; j'ose imaginer que c'était le cas. On arrive à des surcoûts présentés de cette nature. Vous comprenez donc notre étonnement par rapport à la nature des travaux supplémentaires demandés qui, normalement, faisaient partie intégrante du programme. J'ose espérer que le programme avait prévu l'ensemble de ces données.

M. le Maire

Vous devriez le savoir ; vous faisiez partie du jury.

M. Macé

Oui, mais pas de l'ensemble de la préparation du programme.

M. le Maire

Le programme, Monsieur Macé, on vous l'avait donné, je crois.

M. Macé

Il me semble.

M. le Maire

Les brise-soleil en verre représentent un des surcoûts importants. Typiquement, l'architecte avait mis des brise-soleil en métal et le choix qui nous a été conseillé, si le Conseil en est d'accord, est de passer à des brise-soleil en verre, pour une question d'esthétisme. Vous pouvez voir des brise-soleil en verre dans un certain nombre de bâtiments assez modernes ; je pense en particulier à la Maison des Adolescents à Cochin, qui a des brise-soleil en verre beaucoup plus acceptables esthétiquement que ne le sont les brise-soleil de cette couleur métal un peu ancienne. Je ne veux pas dire que les brise-soleil en métal nous feraient penser à la mairie de La Garenne-Colombes qui aurait été couchée par un coup de vent, parce que les brise-soleil sont à la verticale, mais tout le monde, évidemment, partage cette vision que l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes est un monument particulièrement beau et élégant et je ne voudrais pas que l'on nous dise dans 20 ans : « *Vous avez un goût et vous avez refait la même chose avec la Médiathèque. En simplement 30 ans d'écart, au lieu de mettre les brise-soleil à la verticale, on les a mis à l'horizontale* ».

C'est pourquoi je vous propose de passer aux brise-soleil en verre, qui sont tout de même plus élégants ; c'est cela le plus gros surcoût ; je crois que cela représente 240 000 euros. Le reste, franchement, Monsieur Macé, les surcoûts sur les portes, sur les câbles, c'est d'une très grande banalité quand on construit un établissement public, vous le savez.

La question clef est : ce soir, voulez-vous des brise-soleil en verre ou en aspect métal ? Je pense que compte tenu de notre Hôtel de Ville, cela suffit comme bâtiment. On en aura un deuxième ; comme cela, on est sûr qu'on s'est trompé une deuxième fois.

M. Hervo

Monsieur Macé, deux remarques simplement.

Je crois que vous êtes bien présomptueux en pensant que si nous avions choisi l'autre projet, le surcoût n'aurait pas subi certains ajustements...

M. le Maire

Ce n'est pas ce qu'il a dit ; il en est même persuadé.

M. Hervo

Par ailleurs, je trouve vos propos particulièrement fâcheux à l'égard des gens des services techniques - je ne parle pas des élus, on est là pour cela - qui ont travaillé sur ce projet : « *Les prix glissent, cela dérape, c'est n'importe quoi* »... Non, ce n'est pas n'importe quoi. Les gens qui ont travaillé sur ce projet - au moins un est présent ce soir - sont des gens sérieux qui ont travaillé sérieusement. Je trouve que vos propos et vos critiques sont un peu faciles à l'égard de gens qui ont fait un très bon travail.

M. le Maire

Je pense que M. Macé va répondre. Allez-y, je vous en prie !

M. Macé

Premièrement, Monsieur Hervo, mais si vous voulez avoir ce ton, cela vous appartient, je n'ai jamais critiqué le travail des services techniques ; je me suis étonné d'un certain nombre de coûts. Vous permettrez qu'en Conseil Municipal, on puisse encore poser des questions ; je pense que c'est autorisé dans ce pays. Je poserai donc les questions que j'estime devoir poser.

M. le Maire

Dans cette ville même.

M. Macé

J'élargis, car je pense qu'il est important qu'au-delà de La Garenne-Colombes aussi, la démocratie soit un élément important et aussi à La Garenne-Colombes.

Vous nous justifiez un certain nombre de choses. Je rappellerai juste que dans vos documents - ce ne sont pas les miens, mais les vôtres -, vous nous interrogez sur ce projet par rapport aux brise-soleil et éventuellement d'un surcoût par rapport à cette opération de 100 000 euros. Je constate aujourd'hui que ce surcoût est passé à 240 000 euros et que, Monsieur Hervo, nous sommes là pour rendre compte à la population de l'utilisation de l'argent public. Quand on est à près de 10 % d'écart sur une opération, on peut commencer à s'interroger. Après, il y a des justificatifs que vous nous présentez. Vous me permettez de penser que l'on peut encore vous poser quelques questions sur ces justificatifs. Je ne mettrai pas en doute le travail fait avec sérieux par les services.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Une dernière brève* avec M. Hervo.

M. Hervo

La dernière, Monsieur Macé, mais je vous l'ai déjà envoyée : vous avez un représentant à la commission d'appel d'offres et il a voté pour ; tout était clair pour lui.

M. le Maire

Qui était-ce ?

M. Hervo

M. Billard.

M. le Maire

Il va se faire « *engueuler* »...

(Rires.)

Ce n'est pas correct et ce n'est pas loyal.

Il faut dédramatiser les choses. M. Macé nous fait le grand numéro, alors qu'il sait très bien que quand on mène des opérations de cette importance, il est assez rare que l'on construise un bâtiment à un coût moindre que ce qu'on avait prévu. Si on retire la question des brise-soleil, qui est purement une question d'esthétisme architectural que je sou mets au Conseil, on arrive à plus 41 000 euros, ce qui, en réalité, n'est rien sur une opération de ce genre. C'est tout. La question des brise-soleil est, à mon avis, très importante, parce que c'est une question esthétique importante.

Mademoiselle Naturel, je vous en prie. Si c'est votre question, il n'y a pas de vitraux...

M^{me} Naturel

La sérigraphie, d'un point de vue artistique...

M. le Maire

Je vous vois venir... Il faudra les sérigraphier... Des propositions nous ont été faites par l'architecte en nous indiquant ce qu'on peut faire. Ils nous ont montré des choses avec des feuilles d'arbre, etc. Ils m'ont aussi expliqué que peu importe ce qui est sérigraphié, cela va créer des jeux d'ombres. Qu'on dessine des pommes, des poires, des scoubidoues ou des feuilles de chêne, cela va donner un aspect de jeu avec le soleil qui sera quasiment le même ; c'est ce que nous dit l'architecte.

M^{me} Naturel

Vous connaissez la Cinémathèque française de Paris ?

M. le Maire

Non, je ne connais pas...

M^{me} Naturel

Des grands personnages sont sérigraphiés...

(Arrivée en séance de M. Graux.)

M. le Maire

Bienvenue, Pascal !

Je m'étais dit assez bêtement qu'on pourrait sérigraphier des lettres, puisque c'est une médiathèque. L'architecte nous a dit que si on mettait des lettres, on aurait, pour le coup, quelque chose d'extrêmement fixé dont les gens allaient se lasser. Le « A » sera toujours au même endroit dans 20 ans. En revanche, une feuille, une forme, comme les formes ne sont pas très précises, cela varie avec l'ensoleillement, le moment de la journée, etc.

M^{me} Naturel

Vous avez confié le travail à un artiste ou à un cabinet qui fait de la sérigraphie ?

M. le Maire

L'architecte travaille avec un gars dont c'est le métier, mais le choix n'est pas fait.

Aujourd'hui, je vous propose de choisir entre des brise-soleil en verre sérigraphié et des brise-soleil métallisés. C'est tout.

Dans ce cas, il n'y a que 41 000 euros de plus ; c'est la réalité.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

1 abstention :

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Merci.

4.3 - Passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du CTM à Bezons.

M. Hervo

Cette fois, je vais vous parler du CTM à Bezons.

Il y a là aussi besoin d'ajuster le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant prévisionnel finalisé des travaux.

L'enveloppe financière initiale de 1 230 000 euros étant passé à 1 656 000 euros - j'arrondis -, il y a lieu d'ajuster la rémunération de la maîtrise d'œuvre en conséquence, encore que cet ajustement ne se fait pas par l'application arithmétique stricte du pourcentage prévu au contrat mais est issu d'une négociation. Il y a eu une forfaitisation de cet ajustement à 168 000 euros hors taxes.

La rémunération de l'architecte et de ses associés (bureau d'études et autres) passe de 140 000 euros à 168 000 euros hors taxes.

Monsieur Macé, je sens vos questions ; ce seront sans doute les mêmes. Vous sentez mes réponses ; ce sont aussi les mêmes, sauf qu'il n'y a pas de brise-soleil.

M. le Maire

D'autres questions ?

Pas la même, Monsieur Macé.

M. Macé

Ce soir, vous nous proposez une augmentation de 34 % des travaux prévisionnels du futur Centre Technique Municipal qui se trouve à Bezons, c'est-à-dire à quelques kilomètres de La Garenne-Colombes.

Sur cette opération, vous connaissez notre désaccord de localisation du CTM, donc vous imaginez bien que nous n'allons pas approuver les délibérations, étant donné que la dérive des coûts, entre autres par rapport au problème de localisation, est aujourd'hui une réalité par rapport au programme que vous nous aviez présenté et à l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

M. Hervo

Dont acte.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je note dans les décisions du Maire qu'il y a un diagnostic pollution sur le site de l'actuel CTM de La Garenne-Colombes. Est-ce lié de quelque manière à ce projet de délocalisation ?

J'avais entendu dire qu'il y avait des problèmes de pollution également sur le site de Bezons.

M. le Maire

C'est une obligation ; quand on vend un terrain, on fait un diagnostic pollution.

À Bezons, la situation est un peu différente ; le terrain était utilisé il y a un certain temps par une industrie polluante, de traitement de circuits imprimés. Il y a des mauvaises odeurs* qui se sont mises dans la terre, qui font que le préfet du Val d'Oise a pris une décision qui interdit un certain nombre de pratiques dont, par exemple, la construction d'habitations sur le site. C'est à ce titre que l'on considère que le terrain est pollué ; il n'est évidemment pas pollué au sens où on ne peut pas y travailler, ce n'est que pour les habitations. Le principe de précaution est tel qu'on vous autorise à y travailler, mais pas à y habiter ; la loi est compliquée.

M. Conway

On n'est donc pas tenu de dépolluer ?

M. le Maire

Sommes-nous tenus de dépolluer ?

(Réponse hors micro d'une personne des services.)

M. le Maire

Pollution du sol au tétrachloroéthane.

Si vous n'avez pas de question sur le tétrachloroéthane, nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Me HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Me NATUREL, M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Merci.

4.4 - Appel d'offres ouvert - travaux de démolition et de terrassement/remblaiements préalables à la construction de la médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun.

M. Hervo

Toujours les travaux de la Médiathèque. C'est simple, il s'agit de confirmer la proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 mai dernier en présence de M. Billard et qui a proposé de choisir pour ces travaux de démolition des constructions existantes sur le site de la future Médiathèque la société Colombo pour un montant d'un peu moins de 36 000 euros hors taxes.

J'ajoute que le budget prévisionnel était de 60 000 euros hors taxes ; nous ne dérapons pas.

M. le Maire

Nous sommes à combien ?

M. Hervo

Nous sommes à un peu moins de 36 000 euros pour une estimation qui s'élevait à 60 000.

M. le Maire

Ce n'est pas très transparent... Passer de 60 000 à 36 000 est suspect.

On passe au vote...

M. Conway

Je voulais comprendre la formulation : « 13 sociétés ont déposé une candidature ainsi qu'une offre ». Cela veut dire qu'il y a eu 13 offres.

M. Hervo

Oui.

M. le Maire

La question était de savoir si on pouvait avoir une candidature sans offre ?

M. Conway

Non, je voulais savoir s'il n'y avait qu'une entreprise qui avait répondu.

M. le Maire

Je vous rappelle globalement, pour la Médiathèque, que la démolition est prévue entre juin et août 2008 et l'ouverture de l'équipement en juin 2010. En fait, il ne faut pas dire juin 2010, mais octobre 2010 ; si jamais on est en retard, on nous dira qu'on est en avance.

M. Macé

Les locataires - je crois qu'ils sont locataires - du pavillon ont-ils trouvé une solution de relogement par rapport à la ville ; je crois qu'ils avaient une demande.

M. Hervo

Oui, ils sont relogés. Rassurez-vous, il n'y a plus personne dans la maison ; ils sont relogés et la maison est vide. Le dispensaire d'hygiène etc. est vide également et les locaux municipaux sont déclassés et vides eux aussi.

M. le Maire

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

1 abstention : M. CONWAY.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Vous ne voulez pas que l'on démolisse, Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est sur le principe de la Médiathèque.

M. le Maire

Oui, je me souviens.

M. Conway

Sa localisation et le fait qu'on n'ait pas envisagé un cofinancement avec les communes voisines.

M. le Maire

Une « *co-médiathèque* ».

4.5 - Appel d'offres ouvert - travaux de réhabilitation au sein des différents groupes scolaires de la Ville.

M. Hervo

Il s'agit cette fois des travaux de réhabilitation au sein des écoles pour l'année 2008.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour un certain nombre de ces travaux qui ont été répartis en cinq lots dont vous avez le détail sous les yeux.

Je précise d'ailleurs que l'ensemble des lots pour lesquels avait eu lieu cette consultation, qui correspond à un budget prévisionnel de dépenses pour les écoles d'un peu plus de 350 000 euros, ne correspond qu'à une partie des travaux dans les écoles, puisque le budget total dans les écoles pour l'année 2008 - évidemment, c'est facile à faire, parce que l'administration m'a donné le total en TTC - s'élève à 915 000 euros TTC alors que les travaux qui font l'objet du présent appel d'offres ne sont que de 65 500 euros mais hors taxes. On fera la correction ; on s'aperçoit que ce n'est qu'une partie des travaux prévus.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot n° 1, « *peinture/sol souple* », à l'entreprise Brion pour un peu plus de 45 000 euros ; budget prévisionnel : 68 000 euros.

M. le Maire

Donc une diminution du budget.

M. Hervo

Elle n'a pas pu statuer sur le lot des menuiseries extérieures en aluminium, parce que le dépouillement a mis en évidence un bug dans la consultation, donc les choses sont à reprendre.

La commission a également attribué les menuiseries PVC à l'entreprise Norba pour 11 600 euros pour un budget de 30 000. Là aussi, cela dérape dans le bon sens.

Pour le faux plafond, la commission a proposé de choisir l'entreprise CPM pour 8 700 euros ; là, on a dérapé, car le budget était de 8 500 euros ; on a dépassé la ligne jaune de 200 euros.

Enfin, le lot auvent, dont il a été question tout à l'heure par rapport au permis de construire, n'a pas pu être attribué, parce qu'aucune entreprise n'avait répondu.

Pour l'auvent, la procédure est relancée en marché négocié. Pour les menuiseries aluminium, la procédure est relancée en vue d'être présentée au prochain Conseil Municipal, après réunion de nouveau de la commission d'appel d'offres.

Pour ce soir, je vous demande d'autoriser le Maire à signer les marchés relatifs aux lots n° 1, 2B et 3.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions particulières ? Pas de question.

Le budget des travaux d'entretien est de l'ordre de 900 000 euros sur les écoles ; c'est ce qu'il faut avoir en tête. Ce sont réellement des investissements importants qui sont faits chaque année pour la reconstruction, la réhabilitation et l'entretien des écoles.

On passe au vote...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Le lot « *auvent* » n'a pas été attribué. N'y a-t-il pas moyen de coupler cela avec le groupe scolaire Marsault ?

M. Hervo

Il s'agit bien du groupe scolaire Marsault.

M. Conway

Pourquoi nous faites-vous voter une autorisation en point sans la relier à celui-là ? Vous nous avez fait voter une autorisation...

M. Hervo

... de déposer un permis de construire.

M. Conway

Oui, mais vous dites que les travaux interviendront au cours de l'été 2008. Or, vous dites là que l'entreprise n'a pas pu être trouvée.

M. Hervo

Vous pouvez déposer un permis de construire pour réaliser un immeuble avant de désigner l'entreprise, Monsieur Conway.

M. Conway

Ce n'est pas cela... Vous dites dans la délibération que nous avons votée favorablement que les travaux interviendront au cours de l'été 2008. Or, deux décisions plus loin, vous dites qu'on n'a pas pu trouver l'entreprise.

M. Hervo

D'accord, mais nous sommes déjà en train de la rechercher à travers une procédure de marché négocié. Pour cet été, nous allons pouvoir...

M. Conway

Ce sera donc fait cet été...

M. Hervo

Non, l'auvent est repoussé aux vacances de la Toussaint.

M. le Maire

Les choses sont différentes entre l'autorisation du permis de construire et le vote...

M. Conway

On est d'accord, mais si on lit le document, vous avez dit que cela interviendrait cet été...

M. le Maire

Cela peut intervenir cet été si on a l'entreprise. En l'occurrence, on ne l'aura probablement pas pour les raisons qu'on vous a indiquées.

M. Conway

Vous ne m'en voulez pas de poser cette question ?

M. le Maire

Je vois que vous posez des questions qui vous intéressent, particulières. Je suis content que vous parliez de temps en temps des écoles pour remarquer ce qui ne va pas parfaitement bien.

M. Conway

Ce n'est pas cela... Il est intéressant d'avoir l'information précise et transparente

M. le Maire

Précise et transparente vont ensemble.

On va passer au vote, un vote transparent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

4.6 - Appel d'offres ouvert - travaux de réhabilitation au sein de la salle kinésithérapie de l'école élémentaire Guest.

M^{me} Raimbault

Il faut savoir qu'il existe une classe d'handicapés moteurs dans cette école et que ces enfants suivent quotidiennement une rééducation, notamment en kinésithérapie. Actuellement, la kinésithérapeute partage la salle avec la psychomotricienne ; c'est une salle de 13 mètres carrés. Juste à côté, nous disposons d'une salle de 20 mètres carrés qui, à ce jour, sert de dépôt de matériel. Nous proposons de réhabiliter cette salle pour la kinésithérapeute.

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 6 mai 2008 a retenu la candidature de la société Réaubat pour la réhabilitation de cette salle pour un montant de 23 190 euros hors taxes.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation de cette salle et à prendre toute décision concernant son exécution.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Il s'agit d'installer mieux encore la CLIS de l'école René-Guest. La CLIS est une classe spécialisée pour handicapés lourds.

La kinésithérapeute sera bien installée.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Aucune.*)

Personne ne s'abstient ? Je suppose que personne n'est contre.

35 voix pour : unanimité
Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

Le point suivant, ce sont les décisions dites du Maire. Pardon de cette vision très personnelle des choses, mais c'est ainsi que l'on dit.

N° 2008/57 : Médiathèque de La Garenne-Colombes - Mission d'études techniques pour l'acquisition et l'installation de l'équipement audiovisuel et lumière du futur auditorium.

N° 2008/58 : Marché à procédure adaptée - achat d'un véhicule pour la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/59 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de restructuration du local de la police municipale de la Ville de La Garenne-Colombes situé 53, rue de L'Aigle.

N° 2008/60 : Convention avec le CEREP pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes.

N° 2008/61 : Contrat avec la société Art Asie Production pour un spectacle chinois pour la fête de la Ville.

N° 2008/62 : Contrat avec la société Art Asie Production pour des animations en déambulateurs pour la fête de la Ville.

N° 2008/63 : Contrat avec les marionnettes du Ranelagh pour la fête de la Ville.

N° 2008/64 : Diagnostic pollution sur le site de l'actuel CTM de La Garenne-Colombes.

N° 2008/65 : Prémption propriété 15, rue de l'Arrivée, cadastrée section F n° 153, déclaration d'intention d'aliéner n° 2008/0074 enregistrée en mairie le 7 février 2008, 1 bâtiment vendu en totalité, appartenant à M. Dov Tayeb et M^{lle} Virginie Percalli.

N° 2008/66 : Contrat avec A.C.M. pour un concert du kiosque.

N° 2008/67 : Convention relative à la tenue de permanences juridiques en mairie de La Garenne-Colombes.

N° 2008/68 : Contrat avec Kyungmin Verry pour la fête de la musique.

N° 2008/69 : Contrat avec Francis Naud pour la fête de la musique.

N° 2008/70 : Contrat avec Mac Productions pour la fête de la musique.

N° 2008/71 : Contrat avec le groupe The Jam Street pour la fête de la musique.

N° 2008/72 : Contrat avec l'orchestre Bruno Lorenzoni pour les thés dansants.

N° 2008/73 : Contrat avec la SARL Sonotek pour la fête de la musique.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ? Le spectacle chinois, les contrats avec Kyungmin Verry pour la fête de la musique ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question sur les décisions 68 et 69, contrats pour la fête de la musique. Ces contrats ne font-ils pas partie des prestations du Conservatoire ?

M. le Maire

Non, en réalité, Kyungmin Verry, comme vous le savez, est un accompagnement piano pour l'animation pour 210 euros. Francis Naud : 730 euros.

Effectivement, un certain nombre de gens travaillent pour le Conservatoire, mais comme ce n'est pas prévu dans la prestation, ils se font payer une activité complémentaire.

Un certain nombre d'ailleurs - ce n'est pas le cas - de musiciens du Conservatoire ont leur propre groupe ou, ensemble, se produisent à droite et à gauche. Parfois, on leur demande de se produire à La Garenne-Colombes.

Y a-t-il des remarques particulières, des questions ?

Vous avez toutes les fêtes de La Garenne-Colombes et la fête de la musique en réalité. Francis Naud était là l'année dernière, The Jam Street également. Les autres, j'avoue que je ne me souviens plus.

Merci infiniment.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la décision 58 quel est le type de véhicule acheté ?

M. le Maire

C'est une Renault Vel Satis 3.0 DCI BVA6.

M. Macé

Est-ce en location ou en acquisition ?

M. le Maire

C'est de l'achat.

M. Macé

Je profite de la décision 64, diagnostic pollution sur le site de l'actuel CTM de La Garenne-Colombes, pour vous demander de nous indiquer, parce que je crois que vous avez reçu les copropriétaires du 35, rue de L'Aigle, si des problèmes ont été soulevés par ces copropriétaires par rapport à la construction aussi bien de l'école que du futur bâtiment qui reste à déterminer en termes logement / résidence pour personnes âgées médicalisée.

M. le Maire

Je les ai reçus et un certain nombre d'entre eux, mais loin d'être la majorité, se sont émus de la construction d'un bâtiment, de la maison de retraite qui jouxterait leur immeuble. Nous leur avons dit que nous demanderions à l'architecte qui aura été retenu, quand il aura été retenu, de prendre contact avec eux pour qu'en amont, il les écoute, voit comment il peut s'arranger et comment il peut prendre au mieux, dans la possibilité de construction du bâtiment - il ne s'agit pas de le remettre en cause - en compte leur volonté, sachant, bien entendu, que nous sommes en ville et qu'il n'est pas imaginable qu'un bâtiment ne puisse pas se construire au motif que, par exemple, il ferait de l'ombre aux voisins ou alors on va habiter en Beauce ; en ville, il y a quand même deux ou trois chances que sur les terrains qui jouxtent il y ait des constructions, en l'occurrence la maison de retraite médicalisée, si elle se fait, ce que j'espère, bien entendu.

En tout cas, il y aura concertation de la population.

Pour l'école, les problèmes ont été réglés.

Pas d'autre question ? (*Aucune.*)

Merci.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Le point suivant concerne les questions orales ; je crois qu'il y en a trois.

M. Macé voulait parler des dégénérescences maculaires.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la dégénérescence maculaire liée à l'âge touche aujourd'hui dans notre pays près d'un million de personnes essentiellement âgées de plus de 75 ans. Les formes les plus sévères, avec une baisse visuelle importante, concernent environ 200 000 patients.

D'après les estimations sur le vieillissement de la population, ces chiffres devraient doubler d'ici 2020.

Le dépistage de la maladie permet de la prendre en charge le plus rapidement possible.

L'association DMLA lance une campagne nationale d'information et de dépistage. Ne serait-il pas possible de faire paraître un article dans le magazine municipal et de faire afficher le document sur la campagne nationale ainsi que de sensibiliser nos aînés sur cette maladie ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Il est tout à fait envisageable que par voie du bulletin municipal, nous puissions effectivement sensibiliser les Garennois.

Je vous dirai que sur une question aussi importante - c'est la première cause de cécité après 50 ans en France -, il faut peut-être se poser aussi d'autres questions, d'autres voies d'information. Je pense en particulier aux cabinets médicaux. Les médecins de ville ont tout à fait leur rôle dans la sensibilisation au dépistage de cette maladie. Je parle sous le contrôle du Dr. Pinta. Le meilleur point d'entrée du dépistage, ce sont probablement les médecins traitants, mais la Ville, bien sûr, est ouverte à toute proposition.

M. Macé

Deuxième question, je vous demande de communiquer aux membres du Conseil Municipal, pour chaque année de 2001 à 2007, d'une part le nombre de jours maladie ordinaire pour les agents communaux et d'autre part le nombre de dossiers accordés en longue maladie.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, en réalité, je ne peux vous donner que les chiffres à partir du 1^{er} janvier 2004, date à laquelle nous avons été informatisés. Auparavant, il faudrait faire un petit travail de « paléorecherche », ce qui peut se faire, mais je pense que vous n'en aurez peut-être pas besoin.

Pour 2004 : 3 266 jours en maladie ordinaire et 1 045 jours en longue maladie.

Pour 2005 : 3 798 jours en maladie ordinaire et 715 jours en longue maladie.

Pour 2006 : 4 807 jours en maladie ordinaire et 718 jours en longue maladie.

Enfin, pour 2007 : 4 529 jours en maladie ordinaire et 1 062 jours en longue maladie.

Voilà, mes chers collègues.

Je vous remercie sur ce deuxième point.

Je crois qu'il y a une autre question. Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, la commission affaires scolaires ne s'est toujours pas réunie. Pourtant, la mise en place d'un système de soutien scolaire renforcé faisait partie des propositions communes aux trois listes en présence lors des élections municipales dernières.

Comptez-vous mettre ce dispositif en place dès la rentrée 2008 et, dans l'affirmative, avec quelles modalités (ciblage des enfants concernés, fréquence et lieu des séances de soutien, mode d'encadrement des enfants, financement du dispositif) ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Madame Raimbault, pouvez-vous répondre en tant que responsable des affaires scolaires ?

M^{me} Raimbault

Monsieur Conway, je vais vous donner la date de la commission des affaires scolaires : le mardi 10 juin à 18 heures.

En ce qui concerne le soutien scolaire, il est prévu de mettre en place un soutien renforcé propre à La Garenne-Colombes. Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que l'Éducation nationale met en place elle-même pour la rentrée 2008 un dispositif de cet ordre ; les horaires obligatoires de l'école passant de 26 à 24 heures, les enseignants devront assurer deux heures de soutien aux enfants en difficulté.

Nous sommes dans l'attente de connaître les modalités de mise en place de ce dispositif. Dès connaissance de celui-ci, nous pourrions instaurer de notre côté une politique de soutien scolaire différente, avec des plages horaires qui n'empiètent pas sur celles de l'Éducation nationale.

Sachez toutefois que nous mettons déjà en place un dispositif de soutien intitulé « *Cahier de vacances* » fin août à Houllgate réservé aux enfants élémentaires en difficulté scolaire, niveau CE2-CM1.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Mes chers collègues, il y a deux points sur lesquels je souhaiterais...

M. Conway

Excusez-moi, je tenais à ajouter que je suis désolé, mais le 10 juin, je ne serais pas là. Je tâcherai de compenser en vous voyant au préalable.

M. le Maire

Merci...

Deux points d'information, mes chers collègues, avant de lever la séance.

Le premier point pour vous informer - vous êtes au courant, mais je le fais officiellement - qu'une délégation est partie à Clarksville, notre ville jumelle, il y a quelques jours ; elle est revenue. Cette délégation comptait un certain nombre d'élus et de membres du comité de jumelage, ainsi que de l'administration, dont Baptiste Dubois, Jean-François Dransart, Hervé Barraquand, M^{me} Labrousse, premier Adjoint, Philippe Billard, M^{lle} Bachelet, M. Mantz et votre serviteur, comme membre du comité de jumelage. Il y avait également les membres de l'administration emmenés par le Directeur Général des Services.

Nous avons été reçus par nos cousins d'outre-Atlantique, avons participé à deux ou trois animations, beaucoup mangé, beaucoup bu de Coca-Cola et très peu dormi. Nous avons signé un pacte de jumelage dimanche, extrêmement émouvant, en présence du Maire, Paul Kraft, et de M. Hill, qui est *Congressman*, qui nous a offert, à cette occasion, un drapeau américain qui a flotté sur le Capitole et qui devrait nous arriver par La Poste, si tout va bien, dans les jours qui viennent.

Je voudrais également vous informer, même si vous êtes plusieurs à le savoir - je le fais officiellement en Conseil Municipal -, que je quitte La Garenne-Colombes pour deux mois. Comme vous le savez, les troupes de l'OTAN sont présentes en Afghanistan et ont fait l'objet d'un renforcement récent, depuis maintenant un mois, pour aider l'Afghanistan à se doter d'une armée moderne. L'Afghanistan a beaucoup souffert depuis 30 ans : les Soviétiques, puis les Talibans.

Ce pays qui était sur une voie réelle de développement est retombé dans un âge de pierre et est encore très peu à l'abri d'une reprise en main par les Talibans. Il est, je crois, de la responsabilité morale de la France de participer à cette entreprise qui consiste tout simplement à recréer un pays sur des bases de lutte contre les individus qui n'imaginent pas que les enfants que sont les filles puissent aller à l'école, qui n'imaginent pas que des femmes puissent travailler, qui n'imaginent pas que quand vous les croisez dans la rue et que vous croisez leur regard, vous ne puissiez pas immédiatement être jeté en prison ou pire.

J'invite ceux qui n'ont pas vu ce très beau film, *Les Cerfs-volants de Kaboul*, à aller le voir ; il vous permettra de comprendre d'où peut venir un pays et jusqu'où il peut descendre quand des fous reprennent le pouvoir.

L'OTAN a renforcé sa présence militaire là-bas. Un hôpital de campagne actuellement situé à quelques dizaines de kilomètres de Kaboul est tenu par des Français. J'ai l'honneur d'être l'anesthésiste réanimateur de cet hôpital. Je partirai le 25 mai pour une période de deux mois, probablement jusqu'au 25 juillet, voire au 1^{er} août.

Pendant cette présence là-bas, les affaires seront gérées, comme la loi le prévoit, par le premier Adjoint au Maire, qui sera titulaire d'une large délégation. Les Conseils Municipaux se tiendront, bien entendu, ainsi que les réunions de commissions, comme ils doivent se tenir.

Je veux simplement dire que si je vais là-bas, ce n'est pas pour faire du tourisme, c'est parce que je pense que l'action politique doit sortir des incantations et la main sur le cœur en disant de beaux sentiments : « *je crois à la dignité, je crois à la nécessité, je crois à la défense d'un certain nombre de valeurs* » ; finalement, s'arrêter à de telles manifestations verbales ou à la signature de quelques actes de déclaration pour telle ou telle libération ou personne n'est pas suffisant. Une action politique, pour moi, a toujours été un tout. Je pense que l'action fait partie de la vie politique.

J'avais pensé initialement ne pas en parler au Conseil Municipal de manière formelle et vous informer chacun, mais il se trouve que depuis que M^{me} Margaria a appris chez son coiffeur ou son dentiste - je ne sais plus - que je partais trois ans en Afghanistan et que pendant trois ans, Isabelle Juvénat-Marleix serait Maire de La Garenne-Colombes et avant que M^{me} Raimbault n'apprenne chez son boulanger que je suis en réalité parti cinq ans à Macao avec une danseuse de l'Opéra de Paris ou que M. Conway apprenne par des amis que je suis en hôpital psychiatrique hospitalisé gravement depuis six mois, il m'a semblé plus logique de vous donner les informations telles qu'elles sont. Ce ne sont que deux mois.

M. Conway

Je suis rassuré.

M. le Maire

Vous parlez de la danseuse de l'Opéra, je pense ?

M. Conway

Non, de l'hôpital psychiatrique...

M. le Maire

Pour la danseuse, j'ai vu votre regard s'illuminer d'intérêt.

(Rires.)

M. Conway

C'était impossible.

M. le Maire

Quoique, vous savez qu'il y a de très belles danseuses même à l'Opéra de Paris. Cela a beau être quelque chose qui a beaucoup perdu, c'est encore pas mal.

Voilà, mes chers amis.

Je vous retrouverai, pour ceux qui ne sont pas en vacances en juillet-août, le 1^{er} août, je quitterai immédiatement La Garenne-Colombes pendant une dizaine de jours et je serai là le 15 août, en pleine forme, pour vous entendre, vous écouter et, évidemment, applaudir les décisions que vous aurez prises.

Je reste, bien entendu, en contact avec la France, puisqu'il existe des choses très modernes qu'on appelle les mails et même, paraît-il, le téléphone portable. Je ne manquerai pas de mettre mon nez tous les jours, voire deux fois par jour, dans les affaires de La Garenne-Colombes. Vous m'aurez donc encore sur le dos pendant les mois qui viennent.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances d'été, puisque je ne vous verrai pas d'ici là. Je vous souhaite deux Conseils Municipaux minimum actifs et je vous invite tous à être très présents dans toutes les fêtes de La Garenne-Colombes, que ce soient les fêtes de la musique, les fêtes des voisins, les fêtes de La Garenne-Colombes même et tout ce qui est fête de fin d'année, puisque La Garenne-Colombes est riche en fêtes de fin d'année. Je penserai à vous, parce qu'il paraît que la température est clémente là-bas. Si vous avez de la pluie sur La Garenne-Colombes, ce qui est la tradition, j'aurai du soleil.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Dans quel cadre partez-vous ? Est-ce une mission gouvernementale, partez-vous en tant que médecin militaire ?

M. le Maire

Je pars en tant que médecin militaire réserviste. Tous les ans, j'ai une période d'activité à la brigade des sapeurs-pompiers qui était (*inaudible**) de l'armée de terre. J'ai démissionné de la brigade des sapeurs-pompiers et j'ai été engagé par l'armée de terre, chose administrativement un peu mystérieuse, mais c'est évidemment sous cette forme que je pars là-bas.

M. Macé

Vous nous invitez à participer massivement à l'ensemble des manifestations. J'espère que nous recevrons, comme l'ensemble des conseillers municipaux, l'ensemble des invitations pour participer...

M. le Maire

Comme d'habitude, Monsieur Macé.

M. Macé

Comme d'habitude...

M. le Maire

Vous êtes invités à toutes les manifestations - ne dites pas cela -, même quand il y a des manifestations où il faut mettre en avant un certain nombre de gens ; j'ai souvenir de quelques manifestations, y compris avant les élections, où le préfet était là, je vous ai demandé de venir avec moi et M. Houtart - j'ai souvenir d'une manifestation - donner les diplômes aux nouveaux Français. Ne dites pas que je ne vous mets pas en avant ; je vous mets très régulièrement en avant. J'ai même souvenir que dans mon discours pendant les vœux de La Garenne-Colombes, je vous ai félicité d'avance pour votre participation aux élections.

M. Macé

Ce n'est pas ce que j'étais en train de dire, Monsieur le Maire. Je constate seulement que par rapport aux manifestations organisées vendredi, nous n'avons pas reçu d'invitation. J'espère que cela ne va pas se renouveler par rapport aux manifestations auxquelles vous nous demandez de participer. Je constate simplement que nous n'avons pas reçu d'invitation par rapport aux manifestations de vendredi.

M. le Maire

Entendu.

M. Billard faisait partie de la délégation, mais je l'ai dit.

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Merci infiniment à tous et à bientôt.

La séance est levée à 21 heures 51.